

**FOND DE DOTATION JEAN CHAZAUD**  
2 Impasse Saint Laurent  
38200 VIENNE

## **RAPPORT D'ACTIVITE**

**Préambule :**

**Le Fond de Dotation Jean Chazaud est crée le 26 janvier 2012 et est dans sa deuxième année de fonctionnement.**

**Actions d'intérêt général financées par le fond de dotation :**

**Le Fond de dotation soutient l'activité de l'association Club Léo Lagrange, 2 impasse Saint Laurent 38200 VIENNE**

**Personnes morales bénéficiaires des redistributions du fond et leurs montants :**

**L'association Club Léo Lagrange est désignée comme la seule bénéficiaire des revenus de la dotation du Fond de dotation Jean Chazaud pour les neufs prochains exercices. Il est décidé de verser la somme de 7 425 € au Club Léo Lagrange.**

**Libéralités reçues :**

**Néant**

**Le Fond n'a pas perçu de ressources collectées provenant de la générosité publique.**

**Fait à Vienne, le 25 juin 2014**

**Le trésorier,  
Michel PAVON**



**FOND DE DOTATION JEAN CHAZAUD**  
**2 Impasse Saint Laurent**  
**38200 VIENNE**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUATORZE  
Du FOND DE DOTATION JEAN CHAZAUD**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin à dix huit heures.

Les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par Madame Marcelle JOANNAN, présidente en exercice, en date du 3 juin 2014.

L'Assemblée est présidée par Madame Marcelle JOANNAN, présidente en exercice.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents.

La présidente rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Présentation et approbation des rapports :
  - rapport d'activité
  - rapport financier
- 2- Affectation du résultat comptable

---

**RESOLUTIONS :**

**Résolution n° 1 :**

A l'unanimité des membres présents, le rapport d'activité, le rapport financier, sont adoptés.

**Résolution n° 2 :**

A l'unanimité des membres présents, il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice, soit un excédent de 7 425 euro, au compte « Report à nouveau ».

**Résolution n° 3 :**

A l'unanimité des membres présents, la somme de 7 425 € sera versée au Club Léo Lagrange durant l'exercice 2014.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.  
Fait à Vienne, le vingt-cinq juin 2014

Les membres du FOND DE DOTATION JEAN CHAZAUD :





Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes

840, rue Pasteur - B.P. 33  
38670 Chasse-sur-Rhône  
Tél. : 04 72 49 23 30  
Fax : 04 72 49 23 39  
chasse@aliantis.net

---

**FONDS DE DOTATION JEAN CHAZAUD  
2, Impasse Saint Laurent**

**38200 VIENNE**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS  
Exercice clos le 31/12/2013**

Membre de :



**Commissariat Finances Révisions**

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels du FONDS DE DOTATION JEAN CHAZAUD, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Membre de :



## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons vérifié le respect des particularités en matière de financement du fonds de dotation.

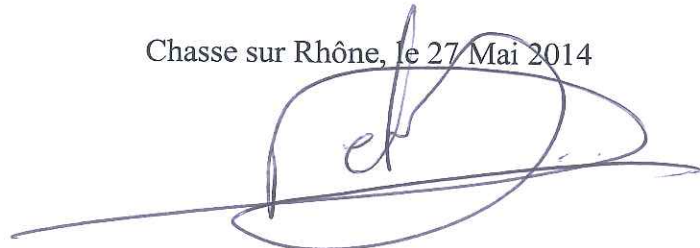
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité, et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Chasse sur Rhône, le 27 Mai 2014



**Le Commissaire aux Comptes**  
**COMMISSARIAT FINANCES REVISION**  
**Représentée par**  
**Pierre-Philippe DEBARD**

Fond de dotation Jean Chazaud  
2 impasse Saint Laurent  
38200 VIENNE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

Exercice N    Exercice N-1  
01/01/2013    01/01/2012  
31/12/2013    31/12/2012

ACTIF	Brut	Amort.	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Total	0	0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Autres immobilisations corporelles				
Total	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0
<b>TOTAL I</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en cours</b>				
Marchandises	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
<b>Créances</b>				
Clients, usagers				
Autres créances	3 053	0	3 053	1 357
Total	3 053	0	3 053	1 357
<b>Divers</b>				
Disponibilités	3 312	0	3 312	5 666
Autres créances	1 084	0	1 084	
Total	4 396		4 396	5 666
<b>TOTAL II</b>	<b>7 449</b>		<b>7 449</b>	<b>7 023</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 449</b>		<b>7 449</b>	<b>7 023</b>

Exercice N Exercice N-1  
 01/01/2013 01/01/2012  
 31/12/2013 31/12/2012

<b>PASSIF</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
<b>Fonds associatifs</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droits de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	23	
<b>Résultat net de l'exercice</b>	7 425	7 023
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droits de reprises		
Legs et donations		
<b>TOTAL I</b>	7 449	7 023
<b>Provisions et fonds dédiés</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL II</b>	0	0
<b>Dettes</b>		
Emprunt		
Dettes fournisseurs		
<b>TOTAL III</b>	0	0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 449</b>	<b>7 023</b>

Fond de dotation Jean Chazaud  
2 impasse Saint Laurent  
38200 VIENNE

## RESULTAT

Exercice N	Exercice N-1
01/01/2013	01/01/2012
31/12/2013	31/12/2012

---

### PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services liés à des financements réglementaire		
Production vendue autres services	15 137	11 234
<b>Montant net du chiffre d'affaire</b>	<b>15 137</b>	<b>11 234</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provisions, transferts de charges		
Cotisations	7 000	
Autres produits		
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>22 137</b>	<b>11 234</b>

### CHARGES D'EXPLOITATION

Achat de marchandises		
Autres achat et charges externes	4 619	4 209
Impôts et taxes et versements assimilés	2 824	0
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	7 000	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>14 442</b>	<b>4 209</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 694</b>	<b>7 025</b>



## PRODUITS FINANCIERS

Produits financiers nets de participations

Autres intérêts et produits assimilés

**TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS**

0

0

## CHARGES FINANCIERES

Intérêts et charges assimilées

**TOTAL DES CHARGES FINANCIERES**

0

0

**RESULTAT FINANCIER**

0

0

**RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS**

7 694

7 025

## PRODUITS EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels sur opérations de gestion

Reprise sur provisions et transfert de charges

**TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS**

0

0

## CHARGES EXCEPTIONNELLES

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion

269

Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs

**TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES**

269

0

**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

-269

0

Impôts sur les sociétés

Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

**TOTAL DES PRODUITS**

22 137

**TOTAL DES CHARGES**

14 711

**RESULTAT EXCEDENTAIRE**

7 425

V- Annexe  
aux comptes annuels de l'exercice  
clos le 31 décembre 2013

## Sommaire

1	Faits majeurs de l'exercice	3
1.1	Événements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
1.2.1	Présentation des comptes	3
1.2.2	Méthode générale	3
2	Informations relatives au bilan	3
2.1.1	Produits à recevoir	3
2.2.2	Report à Nouveau avant répartition	4
3	Informations relatives au compte de résultat	4
3.3	Rémunérations des dirigeants	4
4	Engagements	4
4.1	Contributions gratuites	4

# 1 Faits majeurs de l'exercice

## 1.1 Evénements principaux de l'exercice

Don au Club Léo Lagrange pour 7 000 €

## 1.2 Principes, règles et méthodes comptables

### 1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

### 1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

# 2 Informations relatives au bilan

## 2.1.1 Produits à recevoir

Remboursement de taxe foncière : 2 684 Euros.

## 2.1.2 Report à Nouveau avant répartition

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat		
Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées : - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		23
<b>SOLDE</b>		<b>23</b>

## 3 Informations relatives au compte de résultat

### 3.1 Rémunérations des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2012.

## 4 Engagements

### 4.1 Contributions gratuites

Néant